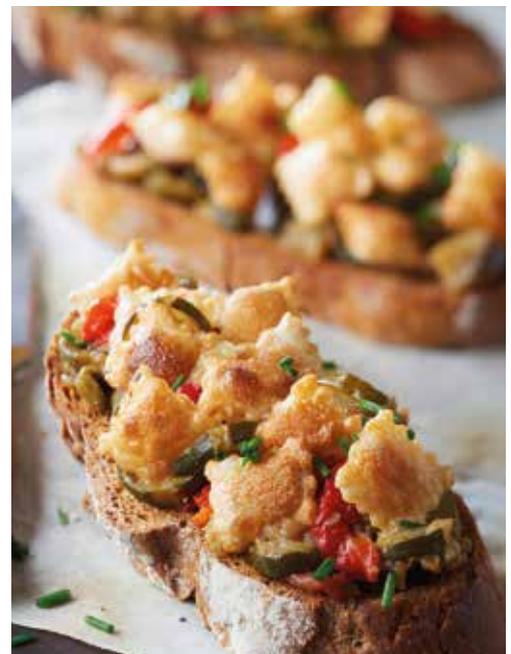


SABETON

Exercice 2016

Saint Jean

TRADITION
GOURMANDE



RAVIOLES
PRODUITS TRAITEURS
QUENELLES
PATES FRAICHES

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Claude GROS	Président
Laurent DELTOUR	Vice-Président
Marc CHAPOUTHIER	
Aline COLLIN	
Martine COLLONGE	
Françoise VIAL-BROCCO	

DIRECTOIRE

Marie-Christine GROS-FAVROT	Président
Guillaume BLANLOEIL	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS	Commissaire aux Comptes titulaire
DFP AUDIT	Commissaire aux Comptes titulaire
Frédéric MAUREL	Commissaire aux Comptes suppléant
Bruno MORTAMET	Commissaire aux Comptes suppléant

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Marie-Christine FAURE

**ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
DU 29 JUIN 2017**

Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A - RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne - Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 64,5 M€ correspondant à une production de 15 000 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN se fait essentiellement en France, l'export représentant moins de 2 %.

SAINT JEAN réalise plus de 70 % de ses ventes en grande distribution et environ 25 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 7 % en valeur en 2016 (données IRI), la part de marché de SAINT JEAN reste stable à 6,5 %.

En quenelles, après une baisse en valeur de 5,3 % en 2015, le marché est reparti à la hausse progressant de 3,8 % en 2016. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a progressé pour atteindre 15 % en valeur.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en progression de 10 % en 2016, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2016 un bénéfice de 466 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 1 399 K€ comprenant un dividende de 1 265 K€ perçu de sa filiale, la SAS DU ROYANS.

Dans un contexte de relative stabilité des cours des matières premières et des emballages, à l'exception notable du comté en forte progression, le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 10,3 % en 2016.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs de manière homogène sur le territoire français et lancera le projet de déploiement d'une nouvelle identité de marque. A l'export, les efforts commerciaux seront intensifiés particulièrement sur le Benelux, les Pays alémaniques, la Scandinavie et la Chine.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 75,5 % par SAINT JEAN et à 24,5 % par SABETON, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 277 K€ et dégagé une perte de 81 K€. Elle a réalisé une réduction de capital à hauteur de 484 K€ par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier, et réalisé un chiffre d'affaires de 2 247 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 699 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 653 K€.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 94 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 64 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a terminé, au cours de l'exercice, l'extension de l'usine de fabrication de quenelles. Le montant total des investissements réalisés pour cette extension se monte à la somme de 3,1 M€, entièrement financés par des avances de la société SAINT JEAN.

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 394 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 29 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 45 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 16 K€.

Secteur Patrimoine agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue en totalité par SABETON, a poursuivi ses activités traditionnelles de vente de produits agricoles et de location de terrains.

Elle a également poursuivi ses démarches en vue de la cession du solde des terrains lui appartenant et notamment ceux situés sur le domaine de la Peronne représentant environ une quinzaine d'hectares.

Elle a, notamment :

- poursuivi les discussions avec l'EPAD, aménageur de la ZAC de la Peronne pour le compte de la collectivité. La CIE AGRICOLE DE LA CRAU devrait, au cours du 1^{er} semestre 2017, céder à l'EPAD environ 3,1 hectares de terrains destinés à recevoir les équipements publics de la ZAC de la Peronne moyennant un prix de vente de 510 000 € net pour la Compagnie. L'EPAD a, en 2016, poursuivi ses travaux d'aménagement des équipements publics, dont la mise en service devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2017,
- recherché un opérateur susceptible de réaliser une opération d'ensemble sur les terrains du sud du domaine de la Peronne d'une superficie d'environ 6,5 hectares.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a, par ailleurs, signé un compromis de vente portant sur le domaine du Ventillon situé sur la Commune de Fos Sur Mer (13270), d'une superficie de 2,8 hectares, moyennant un prix de vente de 82 000 € net pour la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. La signature de l'acte authentique de vente devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2017.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 135 K€, contre un bénéfice de 10 524 K€ au 31 décembre 2015, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 178 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2016 ressortent à 1 064 K€ contre 1 199 K€ au 31 décembre 2015.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SABETON, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 7 K€.

La société **RESTAURANT LA PERONNE**, constituée au cours de l'exercice 2016 et détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 0,4 K€.

SOCIETE MERE

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

Elle a, par ailleurs, réalisé une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les titres de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU au prix de 29 € par action. La société SABETON détient à ce jour 99,99 % du capital et des droits de vote de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La promesse de vente synallagmatique signée en décembre 2015 concernant le siège de Dardilly et qui expirait le 15 décembre 2016 a été prolongée jusqu'au 15 décembre 2017 avec une signature de l'acte authentique au plus tôt le 2 mai 2017.

Le jugement du Tribunal Administratif de Lyon du 13 octobre 2016 portant sur le recours contentieux déposé en novembre 2014 contre le deuxième permis de construire délivré par la Mairie de Dardilly en juin 2014 a débouté le demandeur. Ce dernier, qui disposait d'un délai de deux mois, n'a pas formé de pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 533 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 519 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une dépréciation de 159 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et d'une dépréciation de 21 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE,
- d'un produit d'impôt d'un montant de 218 K€.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de SABETON s'élevait à 33,8 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme et en SICAV monétaires.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élevaient à 68,3 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 69,6 M€ au 31 décembre 2015.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2016, établis dans le cadre des dispositions prévues par la norme IFRS 1, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1 445 K€ ; le bénéfice part du groupe au 31 décembre 2015 était de 10 634 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 35,3 M€, essentiellement placée en dépôts à terme et SICAV monétaires, les dettes financières s'élevaient à 19,2 M€ et les capitaux propres consolidés part du groupe à 62,5 M€ contre 62,7 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Au cours du mois de janvier 2017, 19 000 actions SABETON ont été attribuées gratuitement à onze salariés de la société SAINT JEAN dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016.

PERSPECTIVES 2017

La société SAINT JEAN :

- terminera l'agrandissement du site de Frans et poursuivra ses réflexions pour préparer le développement du site de Romans sur Isère,
- poursuivra ses efforts pour développer son chiffre d'affaires en lançant de nouveaux produits dans les ravioles, les pâtes fraîches et les quenelles et développera son activité de produits traiteurs. La marque SAINT JEAN bénéficiera d'un renouvellement de son image et de son identité, alors que la marque ROYANS sera portée par le lancement de sa nouvelle identité, pleinement opérationnelle sur l'année 2017,
- consentira des efforts particuliers sur la digitalisation de son activité.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra ses démarches en vue de la cession du solde des terrains lui appartenant notamment sur le domaine de la Peronne.

Plus généralement, SABETON recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant notamment au lancement de douze nouvelles recettes de pâtes farcies et de trois nouvelles recettes de sauces.

Sur le marché des pâtes, SAINT JEAN a entièrement rénové sa gamme de pâtes farcies, tant dans les recettes qui sont désormais plus généreuses en farce, plus gouteuses et plus fondantes, que dans le packaging modernisé en sachet. Un nouveau grand format de pâte à lasagne a également été mis au point, afin de mieux répondre aux besoins des clients RHF. Les raviolis biologiques ont aussi été revus et améliorés.

En ce qui concerne l'activité traiteur, SAINT JEAN a revu la gamme des sauces fraîches en proposant trois nouvelles recettes dans un nouvel emballage plus pratique (sauce).

Une nouvelle Raviole à l'Emmental Grand cru est venue remplacer la Raviole au Saint Marcellin dans la gamme des ravioles fraîches.

L'année a également été marquée par l'achèvement des travaux d'agrandissement de l'usine de Saint Just de Claix dans laquelle une nouvelle ligne de cuisson et de refroidissement de quenelles a été mise en service.

En 2017, SAINT JEAN continuera à développer de nouveaux produits : des lancements sont prévus dans les gammes de Quenelles, Ravioles, Risottos et Gratins. SAINT JEAN continuera également à optimiser la qualité des produits et process existants.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

• Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit-bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2016 est de 38 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

• **Risques juridiques :**

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

• **Risques de changement de contrôle de la société :**

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

• **Risques liés à la protection des actifs :**

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

• **Risques informatiques :**

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

• **Risques qualité :**

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

• **Risques de variation des cours des matières premières :**

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

• **Risques fournisseurs/clients :**

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

• **Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :**

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2016, le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 21 K€ ; il était de 12 K€ au 31 décembre 2015. Les factures avaient une échéance inférieure à 30 jours après la date d'émission des factures.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2015, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2016.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2016, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,17	2,57
Claude GROS (usufruit)	-	52,68
Marie-Christine GROS-FAVROT	1,25	1,46
Enfants GROS (nue-propriété)	44,40	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,20	⁽¹⁾ 18,05
Sous total groupe familial GROS	63,02	74,76
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,90	8,76
Public	22,08	16,48
TOTAL	100,00	100,00

(1) Les droits de vote sont exerçables par le nu propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

Un pacte Dutreil, portant respectivement sur 20,50 % du capital et 21,83 % des droits de vote de SABETON, a été signé en décembre 2015 pour une durée contractuelle de deux ans avec possibilité de prorogation.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2016.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2016, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 25 901 actions de la société, représentant 0,77 % du capital.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2016, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 17,85 € et le cours le plus bas de 12,81 €. Au 31 décembre 2016, le cours de l'action était de 17,59 €.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2016, sur 217 421 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 mars 2017, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 20,80 €, le cours le plus bas de 17,00 € et le dernier cours de 20,35 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2016, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 532 967,21 euros.

Nous vous proposons :

- d'affecter au compte « autres réserves » la perte de l'exercice s'élevant à (532 967,21 €)

- de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de (738 248,94 €)

représentant un dividende net de 0,22 € par action que nous vous proposons de verser aux 3 355 677 actions composant le capital au jour de la signature de ce rapport.

Chaque action recevra ainsi un dividende de 0,22 €, qui sera payé à compter du 6 juillet 2017 à la Lyonnaise de Banque ouvrant droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2013	0,22 €	40 %
2014	0,22 €	40 %
2015	0,22 €	40 %

COMPTES CONSOLIDES

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2016, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 1 444 505 euros.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Nous vous informons qu'il n'y a pas de convention et engagement, visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Selon la Loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, les actionnaires sont appelés à se prononcer, en Assemblée Générale Ordinaire, sur « les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants ».

La rémunération fixe des membres du Directoire est décidée par le Conseil de Surveillance. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil de Surveillance, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le groupe.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est uniquement composée des jetons de présence décidés par l'Assemblée Générale.

Le montant des rémunérations des dirigeants est indiqué dans le document annexé au rapport de gestion et intitulé « Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2016 ».

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, les montants des éléments variables et exceptionnels résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans le cas où l'assemblée générale n'adopterait pas les résolutions relatives à la modification du mode d'administration et de direction de votre société en Conseil d'Administration proposée ci-après, nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats des membres du Conseil de Surveillance de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Directoire ou au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 29 décembre 2018, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Directoire ou au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,

- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Nous vous proposons de fixer à 20 € par action le prix d'achat maximum et d'autoriser le Directoire ou le Conseil d'Administration à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société détient 52 746 actions propres achetées au cours de l'exercice 2016, moyennant le prix global de 762 K€, soit à un cours moyen de 14,44 € par action. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2016 a été de 1,5 K€. Ces actions ont été acquises en vue de leur attribution aux salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites autorisée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016. Sur ces 52 746 actions propres, 19 000 actions ont été attribuées gratuitement, en janvier 2017, à onze salariés de la société SAINT JEAN et seront remises au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit en janvier 2018.

B - RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis à l'effet de vous demander de vous prononcer :

- 1) sur la mise en conformité de l'objet social de la société avec son activité actuelle que nous vous proposons de rédiger de la façon suivante :

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, sous toutes formes, soit directement soit à travers ses filiales, de produits alimentaires, en particulier ravioles, pâtes fraîches, pâtes farcies, quenelles et plus généralement, de pâtes alimentaires, produits dérivés et conserves, de tous plats préparés et cuisinés frais et surgelés ; la commercialisation en gros et en détail de ces produits ainsi que la vente ambulante (notamment halles, foires et food trucks) et la dégustation ;
- toutes prestations de services liées à la fabrication de produits alimentaires, leur conservation, leur conditionnement, leur présentation, leur distribution et leur transport ;
- l'acquisition, l'exploitation, la cession, l'apport de tous brevets, marques, licences, procédés, la concession de toutes licences ;
- la prise de toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet ;
- la création, l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion et l'exploitation de tous établissements industriels ou commerciaux, de tous immeubles et biens ou droits immobiliers ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière d'administration, management, ressources humaines, informatique, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;

et généralement, toutes opérations, directes ou indirectes, pour son compte ou celui de tiers, qu'elles soient industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social ».

- 2) sur la prorogation de la durée de la société, dont la date d'expiration a été fixée initialement au vingt-six décembre deux mille vingt-neuf. Nous vous proposons de proroger ladite durée pour une durée de 99 ans, à compter de la date de l'assemblée Générale, portant la date d'expiration de la société au vingt-huit juin deux mille cent seize.
- 3) sur un projet de modification du mode d'administration et de direction de votre société par adoption de la formule à Conseil d'Administration prévue par les articles L.225-17 et suivants du Code de commerce.

La société serait dirigée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président, personne physique, pour diriger les travaux du conseil et un Directeur Général qui peut être choisi en dehors des administrateurs et qui assure la direction générale et la représentation de la société.

Le Président du Conseil d'Administration peut, si les statuts le permettent et selon le choix du Conseil d'Administration, assumer également la direction générale de la société.

Nous vous proposons de laisser ce choix à votre futur Conseil d'Administration qui décidera du mode de direction le mieux adapté à votre société.

Ce mode d'administration et de direction, plus simple que celui appliqué jusqu'à ce jour à notre société, devrait permettre une meilleure efficacité de la direction et rendre plus rapide la prise de décision.

Nous allons vous donner lecture du projet de statuts qui pourraient régir votre société, étant précisé que les modifications apportées sont limitées aux adaptations dictées par ce nouveau mode de gestion.

Enfin, nous vous proposons, si vous décidez de la modification du mode d'administration et de direction de votre société :

- a) d'approuver les nouveaux statuts de la société,
 - b) de nommer Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR, Claude GROS, Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT, Françoise VIAL BROCCO en qualité d'Administrateurs pour une période d'un an expirant avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017,
 - c) de confirmer les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants,
 - d) de fixer le montant global des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration à la somme de 58 000 €, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.
 - e) de réitérer les autorisations données au Directoire par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016, à savoir la dix-septième résolution concernant l'annulation des actions propres détenues par la société et la dix-neuvième résolution concernant l'attribution de 100 000 actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe, au bénéfice du Conseil d'Administration pour leur durée restant à courir.
- 4) sur le transfert, à effet du 1^{er} juillet 2017, du siège social de votre société à l'adresse suivante : 59 chemin du Moulin Carron - 69570 Dardilly et la modification, en conséquence, de l'article 4 des statuts.
- 5) sur la possibilité, comme le permet la Loi Sapin II du 9 décembre 2016, de donner compétence au Conseil d'Administration pour, quand cela est nécessaire, mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Sont annexés à ce rapport :

- le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu par l'article L. 225-68 du Code de commerce sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne,
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, des mandats exercés et des rémunérations et avantages de toute nature perçus par les mandataires sociaux de la société et des sociétés contrôlées pour l'exercice 2016,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2016.

Nous vous précisons qu'il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice, et qu'il n'y a pas eu d'opération d'attribution d'actions gratuites de la société durant l'année 2016.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Directoire

Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales

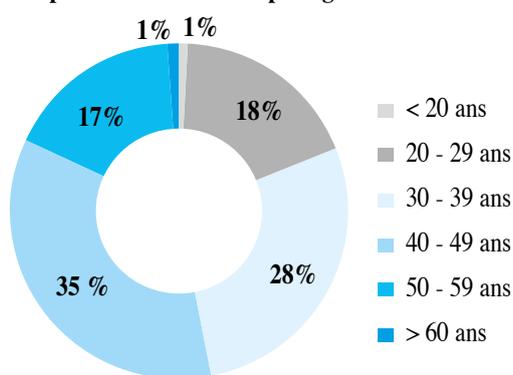
Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L.225-102-1 et L.225-105-1 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sociales, environnementales et sociétales au sein de notre société.

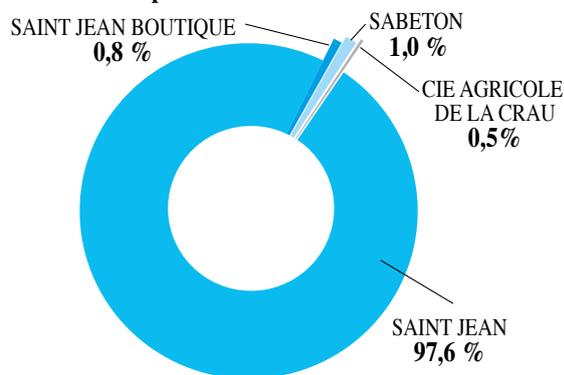
A – INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2016, l'effectif du groupe est de 381 salariés soit 375 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :

Répartition des salariés par âge

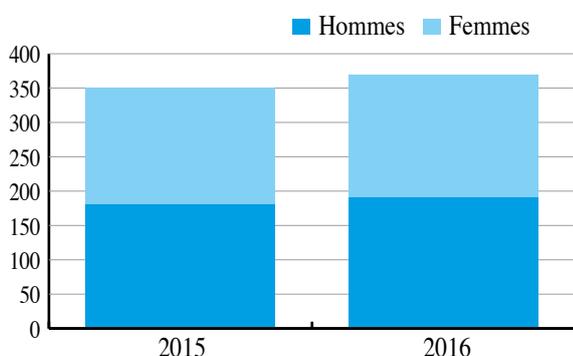


Répartition des effectifs



L'ancienneté moyenne est de 10 ans et la moyenne d'âge de 40 ans.

Répartition des effectifs hommes-femmes



Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2015	Rotation au 31.12.2016
CADRES	F	7,07 %	2,40 %
	M	9,92 %	4,80 %
ETAM	F	6,55 %	6,64 %
	M	0,99 %	10,18 %
OUVRIERS	F	3,49 %	22,03 %
	M	10,26 %	12,66 %
TOUT CONFONDU (CSP+SEXE)			13,13 %

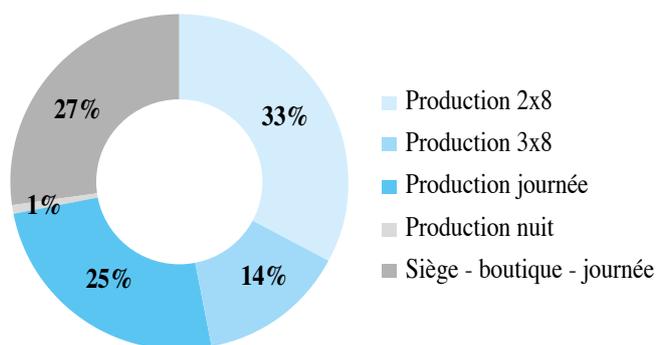
Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% Evolution
		Année 2015	Année 2016	
CADRES	F	211	213	+1 %
	M	229	237	+3 %
ETAM	F	94	97	+3 %
	M	107	113	+5 %
OUVRIERS	F	74	76	+2 %
	M	73	75	+2 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes		100	102	+2 %

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2015

L'organisation du temps de travail – Equivalent Temps Plein



L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaires, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2016, à 4,84 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées les 20 mai et 3 juin 2014. Les représentants sont élus pour 4 ans.

Il existe au sein de la société SAINT JEAN :

- un Comité d'Entreprise (C.E),
- des Délégués du Personnel (D.P) dans quatre de ses établissements,
- un Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) sur le site de Romans, qui est étendu aux autres sites par le biais de la nomination de salariés référents sécurité qui assistent aux travaux et réunions du C.H.S.C.T,
- deux délégués syndicaux qui sont élus en tant que délégué du personnel et en tant que membre du Comité d'Entreprise.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité d'Entreprise et au Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail.

Un bilan social est établi depuis l'année 2015, et les élus ont accès, via le SIRH, à la base de données économique et sociale (BDES).

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2016, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature d'un accord et d'un engagement :

- un accord d'entreprise N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire) avec les délégués syndicaux le 7 avril 2016,
- un engagement unilatéral sur la pénibilité a été pris le 27 octobre 2016 avec le C.H.S.C.T.

Des commissions de suivi sur les accords en cours (égalité et contrat de génération) se réunissent une fois par an.

Santé et sécurité

SAINT JEAN s'inspire de la norme OHSAS 18001 en matière de politique de santé et de sécurité au travail. Dans cette optique, SAINT JEAN s'est engagée à :

- respecter l'ensemble des exigences légales en vigueur et autres exigences auxquelles l'entreprise a souscrit,
- tenir compte des aspects ergonomiques et sécuritaires dans toutes les décisions stratégiques (particulièrement dans le choix des investissements et dans la conception des lignes de production),
- prévenir tous les risques pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité au travail et s'engager dans la prévention des lésions corporelles et atteintes à la santé,
- prévenir les dommages aux personnes qu'ils soient accidentels ou chroniques.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail font régulièrement des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer, avec les salariés, les conditions de travail et dispenser des conseils « bien-être au travail » et étudier l'ergonomie des postes. Des fruits frais sont à disposition des salariés dans les salles de pause, qui ont été réaménagées en 2014 et 2015.

Des groupes de travail évaluent les risques dans le Document Unique revu chaque année ; un programme pour réduire les risques les plus élevés est élaboré.

En 2016, les actions suivantes ont permis d'aller plus loin :

- former des acteurs PRAP dans tous les sites de production (pour la prévention des risques physiques par les utilisateurs eux-mêmes, amélioration des postes de travail, tant en termes d'ergonomie que d'organisation),
- accompagner les managers dans l'animation de « rendez-vous sécurité » (un thème différent chaque mois), présenter les indicateurs sécurité au cours de ces réunions,
- réaliser des visites comportementales sécurité basées sur les fiches de synthèse du Document Unique,
- réaliser des enquêtes d'accident à chaque arrêt de travail,
- sensibiliser le personnel, les sous-traitants et les transporteurs aux risques existants sur les sites,
- réaliser un nouvel audit de la pénibilité,
- fournir un nouveau vêtement chaud à chaque collaborateur, et mise en place du port obligatoire des lunettes /EPI,
- rédiger et diffuser une charte du conducteur responsable pour les commerciaux, mais aussi pour l'ensemble des salariés.

Pour cela, l'entreprise SAINT JEAN a renforcé son équipe de management de la sécurité en créant un poste de coordinateur et formateur sécurité.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un engagement unilatéral sur la pénibilité a été conclu en octobre 2016 avec les membres du CHSCT. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
 - l'amélioration des postes de travail en matière de travail répétitif et de postures pénibles,
 - des actions sur le bruit,
 - l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail.
- Près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN a un travail posté en équipe ou travaille de nuit,
 - des actions sur le froid,
 - la maîtrise des risques chimiques,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens

systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

SAINT JEAN a intégré les obligations liées aux dispositions légales concernant l'évaluation des facteurs de pénibilité et le compte personnel de prévention de la pénibilité.

Les accidents du travail (AT) ainsi que les maladies professionnelles (MP) sont les suivants :

Périmètre SAINT JEAN	2014	2015	2016	% Evolution 2015/2016
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	17	24	24	0 %
Taux de fréquence	35,32	46,61	42,86	- 8 %
Indice de fréquence	55,57	73,89	67,72	- 8 %
Taux de gravité	0,85	0,64	1,56	142 %
Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	2	1	2	100 %
Indice de fréquence	6,54	3,08	5,64	83 %

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise. Une réunion d'un groupe en charge d'analyser les accidents et de mettre en place des actions préventives et correctives se tient chaque mois, sur chaque site de production.

Depuis 2014, ces actions se sont renforcées, avec la mise en place d'un rendez-vous sécurité mensuel et l'utilisation de tableaux permettant de relever les situations dangereuses et celles-ci font l'objet d'un suivi régulier, sur tous les sites de production.

Le bilan des accords signés en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés

Un contrat de génération en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi et du maintien dans l'emploi des salariés âgés a été signé le 20 juillet 2015.

Cet accord prévoit pour les salariés âgés :

- un objectif de maintien dans l'emploi des salariés de 51 ans et plus,
- un objectif de recrutement des salariés de 51 ans et plus,
- une évolution de carrière des salariés de plus de 55 ans : passage d'un entretien de seconde partie de carrière et examen des demandes de changement d'emploi ou passage à temps partiel,
- une amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, des formations spécifiques,
- une préparation à la retraite avec l'aide de la caisse de retraite,
- un encouragement des salariés âgés à remplir des fonctions tutorales avant leur départ à la retraite.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2016 ont été la continuité des actions déjà engagées sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'accompagnement des salariés au travers de formations en management pour les encadrants et du tutorat pour les nouveaux arrivants.

En 2016, l'orientation en matière de plan de formation a été :

- de continuer les actions sur le management de la sécurité et l'analyse des accidents,
- de continuer l'amélioration des conditions de travail en accentuant l'implication des salariés et des managers,
- de continuer les formations sur les gestes et les postures afin de toucher l'ensemble du personnel, et en particulier les seniors,
- de développer la prévention des risques liés à l'activité professionnelle,
- de développer les actions de tutorat, de formations internes, notamment pour accompagner la croissance liée aux extensions,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, d'habilitation chaufferie, d'utilisation des chariots élévateurs, sur les risques incendie et de sauveteur secouriste du travail (SST),
- d'accompagner le développement commercial et marketing,
- de travailler sur la créativité des équipes et le développement des innovations.

Enfin, les équipements des usines devenant de plus en plus complexes, les formations sur les équipements sont de plus en plus fréquemment déployées, tant avec des prestataires externes, qu'avec des collaborateurs en interne.

Un autre axe de la politique de formation est de renforcer l'expertise des salariés des services supports et de la production dans leurs métiers afin :

- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité, l'environnement et l'énergie,
- d'augmenter l'expertise métier au sein du service qualité,
- de permettre la prise en main et l'évolution des outils informatiques tant en administratif que sur les postes de travail en production (Vif, GMAO, SIRH, GTA),
- de former les équipes commerciales au traitement des objections.

L'entreprise développe de plus en plus des actions de formation en interne capitalisant ainsi sur les compétences acquises par les collaborateurs et favorisant l'accompagnement des nouveaux arrivants sur les postes de travail. Depuis 2011, des tuteurs ont été désignés et formés afin de gérer l'intégration et la formation des nouveaux salariés.

Apprentissage et contrats de professionnalisation

En 2016, SAINT JEAN a accueilli 4 alternants en contrat d'apprentissage et 6 en contrat de professionnalisation sur trois de ses établissements.

Le nombre total d'heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	Sexe	Formation 2015		Formation 2016	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié	Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	479	21,98	933,5	41,74
	M	498,5	23,94	364	16,86
ETAM	F	531	16,25	667,5	19,05
	M	1 293	23,20	977,5	17,45
OUVRIERS	F	633,5	6,24	1 018,5	10,68
	M	804	8,04	1 463,5	15,63
TOTAL		4 239		5 425	

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d'égalité hommes-femmes, les sociétés du groupe SABETON s'engagent à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

La société SAINT JEAN a signé, en juin 2015, un nouvel accord d'entreprise avec les délégués syndicaux sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :

- le suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- l'engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale,
- l'égalité d'accès à la formation professionnelle,
- et les engagements en matière de rémunération.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord.

En 2014, SAINT JEAN a adhéré à une crèche inter-entreprises, mettant ainsi deux berceaux à la disposition de ses salariés et, depuis 2015, elle co-finance un système de garde à domicile pour les enfants des salariés travaillant en horaires décalés.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société SAINT JEAN s'engage dans sa politique sociétale à favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Elle respecte les obligations légales en employant un équivalent « personnes handicapées », représentant 6 % de son effectif.

Le maintien des travailleurs inaptes temporaires et handicapés sur leur poste de travail est aussi une forte préoccupation pour la société.

Une action de professionnalisation (C.Q.P conducteur de machines - IFRIA) a abouti en 2015 sur l'embauche d'un salarié sur le site de Bourg de Péage.

Elle favorise également le dialogue avec les organismes chargés de l'insertion et de la formation des travailleurs handicapés et confie des missions à des entreprises d'aide par le travail qui emploient des travailleurs handicapés.

En 2017, la société fera intervenir auprès de ses salariés, un champion paralympique, afin de réfléchir et travailler ensemble sur le regard porté sur le handicap, et ainsi améliorer l'intégration des salariés porteurs d'un handicap.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non discrimination.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- *au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :*

La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran, le Valence-Romans Drôme Rugby, le sporting club royannais, mais également d'autres associations locales telles que la Jeune Chambre Economique de Romans et l'Union Educative d'Activités de Jour de Valence. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.

La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- *à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :*

Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- *à l'abolition effective du travail des enfants :*

Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

B – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La société SAINT JEAN s'engage à :

- réduire les effets environnementaux de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie et notamment en favorisant et encourageant les filières locales d'approvisionnement,
- minimiser l'impact environnemental de l'ensemble de l'activité de ses sites, en réduisant leurs consommations d'énergie et de ressources naturelles, les déchets et les émissions liés à leurs activités et en utilisant les meilleures techniques disponibles,
- prévenir tous risques de pollution pouvant avoir un impact sur l'environnement,
- associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses partenaires à sa démarche d'amélioration continue pour mieux répondre aux attentes environnementales de la société,
- respecter les prescriptions environnementales applicables et aller au-delà quand c'est pertinent,
- concevoir des produits et des outils de production préservant les ressources naturelles,
- améliorer sa performance environnementale de manière continue, aujourd'hui et demain, en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs,
- rendre compte à toutes les parties prenantes de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement,
- maintenir ses systèmes de management de la performance environnementale et énergétique certifiés.

Le site de SAINT JEAN à Romans est certifié ISO 14001 depuis 2007 et les sites de Bourg de Péage et de Frans sont certifiés depuis 2011.

L'engagement historique de la société SAINT JEAN dans la démarche d'amélioration de performance énergétique a permis une certification ISO 50001 du site de Bourg-de-Péage en 2014 et du site de Romans en 2015 et de préparer pour 2017, les certifications selon ces deux normes sur tous les sites.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les plans d'améliorations et les bonnes pratiques à adopter.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- étendre la certification environnementale au site de Saint Just de Claix, prévue en 2017,
- étendre le système de management de la performance énergétique aux sites de Frans et Saint Just de Claix,

- continuer à réduire à la source les déchets organiques et les déchets plastiques,
- continuer la réduction de la consommation d'électricité et notamment dans la production de froid,
- continuer à travailler spécifiquement sur le plan d'actions de l'ensemble des sites afin de limiter les consommations non-productives,
- poursuivre les investissements permettant de réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité.

Des plans d'action sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement le rendement et les émissions de ses chaudières à gaz.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement des analyses de bruit.

Prévention et gestion des déchets : les mesures de prévention, de recyclage, d'élimination des déchets et de gaspillage alimentaires

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gaspillage alimentaires, à savoir :

- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- le recyclage des déchets organiques dans des filières de compostage et de méthanisation,
- le recyclage des cartons, papiers, ferrailles et films plastiques dans des filières spécifiques,
- l'étude en vue de recycler nos barquettes plastiques,
- Le don de produits alimentaires à des associations : restos du cœur, banque alimentaire.

En 2016, SAINT JEAN a valorisé 323 tonnes de déchets organiques en compostage et 97 tonnes en méthanisation, correspondant à la totalité des déchets organiques de la société.

La production de déchets organiques en 2016 et les objectifs pour 2017 par site pour SAINT JEAN sont :

Production de déchets organiques en % de la production	Objectif 2016	Réalisé	Objectif 2017
Romans	4	3,01	3,5
Bourg de Péage	2	1,25	2
Frans	0,5	0,35	0,5
Saint Just de Claix	2	3,3	2

SAINT JEAN verse une cotisation à éco-emballage d'un montant annuel de 195 K€.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :

- le suivi des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs de nettoyage.

La consommation d'eau en 2016 et les objectifs pour 2017 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m ³ /tonne fabriquée	Objectif 2016	Réalisé	Objectif 2017
Romans	3,3	3,43	3,3
Bourg de Péage	12	11,65	12
Frans	6,2	5,9	6,2
Saint Just de Claix	10	12,4	11

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN privilégie l'achat de ses matières premières en France et en Europe :

- 56 % des quantités ont été achetées en 2016 en provenance de France dont 17 % en région Auvergne - Rhône Alpes et Franche Comté,
- 39 % en Europe,
- 5 % dans le monde.

De plus, la société SAINT JEAN a :

- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :

- le suivi des consommations de gaz,
- le suivi des consommations d'électricité,
- l'installation de sous-compteur d'énergie afin de cibler les postes énergivores,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation du rendement de la production et de la distribution du froid,
- la mise en place de variateur de vitesse sur les moteurs ayant des charges fluctuantes,
- le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED,
- la mise en place d'économiseur sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- l'amélioration du traitement de l'eau des chaudières vapeur pour réduire les consommations d'eau et de gaz,
- l'arrêt des utilités, liées à la production, le week-end,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de gestion technique centralisée sur les sites de production,
- l'installation de 680 m² de panneaux photovoltaïques sur le site de Romans et 400 m² sur le site de Bourg de Péage.

Le site de Bourg de Péage a été certifié ISO 50001 (performance énergétique) en décembre 2014 et le site de Romans en novembre 2015.

La consommation de gaz en 2016 et les objectifs pour 2017 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh /tonne fabriquée	Objectif 2016	Réalisé	Objectif 2017
Romans	900	867	1 750
Bourg de Péage	1 800	1 635	1 700
Frans	1 100	1 035	1 040
Saint Just de Claix	850	942	950

La consommation d'électricité en 2016 et les objectifs pour 2017 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh /tonne fabriquée	Objectif 2016	Réalisé	Objectif 2017
Romans	975	856	1 900
Bourg de Péage	2 200	1 982	4 500
Frans	600	556	1 320
Saint Just de Claix	1 600	1 533	3 150

L'utilisation des sols

La société SAINT JEAN, dans le cadre de son développement, a engagé l'agrandissement des sites industriels à Saint Just de Claix et à Bourg de Péage pour une surface totale supplémentaire de 6 000 m².

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre concernent les consommations de fluides frigorigènes, d'électricité et de gaz.

SAINT JEAN assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé et investit dans des groupes froid utilisant des fluides frigorigènes ayant un pouvoir de réchauffement planétaire très faible.

Consommation en kWh	Gaz	Electricité
Romans	9 328 707	9 168 606
Bourg de Péage	2 264 335	2 745 899
Frans	1 658 059	891 481
Saint Just de Claix	2 113 421	3 439 233
TOTAL	15 364 522	16 245 219

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la société SAINT-JEAN prend en compte dans ses investissements sur ses installations frigorifiques, le pouvoir de réchauffement planétaire des fluides frigorigènes utilisés. En outre, SAINT-JEAN s'oriente vers l'utilisation de fluides naturels plus respectueux de l'environnement.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

De plus, depuis 2014, SAINT JEAN possède quatre ruches sur son site de Romans afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser le personnel à cette problématique. Dans ce cadre, chaque salarié a reçu, en 2016, un pot de miel provenant de la production des ruches.

C – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 50 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela était possible.

Pour 2017, au travers d'un plan d'investissement de plus de 7,2 millions d'euros, SAINT JEAN espère continuer à se développer et prévoit l'embauche d'environ 20 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec trois associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse ou avec les établissements scolaires drômois et isérois.

La société SAINT JEAN soutient également les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme Organics Cluster.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :

- elle apporte son soutien aux Nuits de Fourvière afin d'aider et de promouvoir la création artistique en région,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « Valence-Romans Drôme Rugby », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2016, 83 % des fournisseurs sont localisés en France, dont 23 % en Auvergne - Rhône Alpes, 16 % en Europe et 1 % dans le reste du monde.

Les fournisseurs certifiés ISO 14001, MSC, bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2016, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes handicapées, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Loyauté des pratiques

Compte tenu des relations avec nos clients et nos fournisseurs, de nos activités en France pour plus de 99 %, des contrôles réguliers de nos comptes par des tiers extérieurs à la société, le risque de corruption a été identifié comme faible. En conséquence, aucune mesure particulière n'a été prise concernant ce risque.

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de la société SAINT JEAN. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN fait certifier l'ensemble de ses sites selon la norme IFS 6. En 2016, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

SAINT JEAN commercialise aussi des produits Bio depuis 1993 (certification Ecocert), Label Rouge et IGP. SAINT JEAN est aussi engagée dans une politique de renforcement de la naturalité de ses produits en excluant l'utilisation par exemple de l'huile de palme et d'huiles hydrogénées.

Enfin, dans le cadre de notre charte nutritionnelle, pour garantir la sécurité et l'équilibre alimentaire de tous, les produits SAINT JEAN ne contiennent, ni OGM ni additifs du type colorants artificiels, exhausteurs de goût et la teneur en sel est limitée à 1 % des produits élaborés.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du groupe étant localisées en France, aucune action n'a été réalisée en faveur des droits de l'homme.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil de Surveillance a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middlednext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance qui est maintenue à un an. De plus, les membres du Conseil de Surveillance ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

I – LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1.1. Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.1.1. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

SABETON est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La gestion repose sur la distinction entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 18, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour la conclusion, tant pour la société que pour ses filiales directes et indirectes, des opérations suivantes :

- propositions d'affectation du résultat et de fixation du dividende de l'exercice écoulé à l'assemblée,
- proposition de modification des statuts,
- vente ou acquisition de fonds de commerce ou acquisition d'immeubles par nature,
- acquisition de titres de participations pour un montant supérieur à 5 % du capital,
- signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif,
- émission de titres donnant accès directement ou indirectement au capital social,
- opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société,
- proposition de programme de rachat d'actions à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
- mise en place de plans d'options de souscriptions ou d'achat d'actions.

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

1.1.2. Composition du Directoire et du Conseil de surveillance

- Le Directoire

Au 31 décembre 2016, le Directoire est composé de deux membres.

La durée du mandat des membres du Directoire est de six ans, elle expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020 et 2021.

- Le Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2016, le Conseil de Surveillance est composé de six membres, dont cinq sont indépendants. Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middlednext. Un membre, M. Claude GROS, actionnaire de référence, n'est pas indépendant.

La composition du Conseil de Surveillance est en conformité avec la Loi sur la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, un membre du Conseil de Surveillance doit informer le Conseil de Surveillance, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner.

Le Conseil de Surveillance élit, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

La liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, de leurs mandats et rémunérations figure en annexe au rapport de gestion du Directoire.

1.1.3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Conseil de Surveillance détermine, le cas échéant, la rémunération du Président et Vice-Président ainsi que la rémunération de chacun des membres du Directoire. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil de Surveillance, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le groupe.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les membres par le Conseil de Surveillance et prend en compte, pour partie, l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 52 K€.

1.2. Compte-rendu de l'activité du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé

1.2.1. Fréquence des réunions

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins une fois par trimestre afin d'entendre le rapport du Directoire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence physique des membres du Conseil de Surveillance aux séances du conseil a été de 80 %.

1.2.2. Invités au Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance invite à ses réunions de façon permanente les membres du Directoire.

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

1.2.3. Organisation et fonctionnement des comités

L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance, à l'exception du Président, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil de Surveillance afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance à leur demande.

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil de Surveillance de la société.

1.2.4. Contenu des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels qui avaient été arrêtés par le Directoire.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la cession et l'achat d'actifs, des projets d'investissements, de la signature d'un bail commercial avec une filiale, du montant des jetons de présence et de leur répartition, du code de gouvernance Middenext révisé en 2016 et de ses 18 points de vigilance, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance, de la modification d'une convention de prestation de services, du retrait de la cote des titres de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, des documents prévisionnels, de la déclaration de l'exigibilité de SABETON au PEA-PME, de l'autorisation d'un plan d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'emprunts bancaires par une filiale, de la souscription à une augmentation de capital d'une filiale, de la constitution d'une sous filiale et de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions.

1.3. Travaux préparatoires aux réunions du Conseil de Surveillance

1.3.1. Modalités d'accès des membres du Conseil de Surveillance à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil

Préalablement à chaque réunion du Conseil de Surveillance, les membres reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figure l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire a fourni au Conseil de Surveillance cinq rapports.

II – MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

III – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

3.1. Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

3.2. Description de l'environnement du contrôle interne

3.2.1. Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Directoire, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

3.2.2. Maîtrise des risques

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit-bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2016 est de 38 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients. Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

3.2.3. Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Directoire, engager des investissements et désinvestissements, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, embaucher et licencier des cadres, engager des actions en justice.

3.2.4. Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

3.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

3.3.1. Organisation du système comptable

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables suivis sont ceux du plan comptable général français.

3.3.2. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- assiste les Commissaires aux Comptes dans leur mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

3.3.3. Organisation de l'information financière

Au sein de la société, le Président du Directoire et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

Dardilly, le 30 mars 2017

Claude GROS
Président du Conseil de Surveillance

SABETON

Liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

LISTE DES MANDATS EXERCES ET DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERCUS PAR LES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES POUR L'EXERCICE 2016

M. Claude GROS, Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Président de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Président de la SAS PARNY,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la SAS RESTAURANT LA PERONNE.

En 2016, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIÈRE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Présidente du Directoire de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. En 2016, elle a perçu de SABETON une rémunération brute fixe de 190 K€. Elle a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Épargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€. En dehors du groupe, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT est membre du Conseil de Surveillance de la société AMOEBA et membre associé du Conseil Economique, Social et Environnemental.

M. Guillaume BLANLOEIL, membre du Directoire de SABETON, est également :

- Directeur Général mandataire social de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

En 2016, sa rémunération brute chez SABETON s'est élevée à 12 K€, en sa qualité de membre du Directoire, et chez SAINT JEAN à 222 K€ au titre de son contrat de travail dont 10 K€ de rémunération variable et 2 K€ d'avantages en nature. Il a bénéficié, au cours de l'exercice, des abondements au titre du Plan d'Épargne d'Entreprise et du PERCO, en vigueur dans la société SABETON, d'un montant respectif de 5 K€ et de 2 K€.

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2016, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 9 500 €. En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est Président de SYCOMORE ASSET MANAGEMENT et administrateur et Directeur Général de SYCOMORE FACTORY.

M. Marc CHAPOUTHIER est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2016, il a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société ENVIRONNEMENT DECHET.

Mme Aline COLLIN, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, est également administrateur de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

En 2016, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €.

Mme Martine COLLONGE, membre du Conseil de Surveillance de SABETON, est également représentante de SABETON au Conseil d'Administration de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En 2016, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, déléguée générale de Lyon Pôle Bourse, sénior advisor de INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

Mme Françoise VIAL BROCCO est membre du Conseil de Surveillance de SABETON.

En 2016, elle a perçu à titre de jetons de présence de SABETON une somme de 8 500 €. En dehors du groupe, Mme Françoise VIAL BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de SPIR COMMUNICATION et déléguée régionale de l'AFFO.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2012	2013	2014	2015	2016
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 408 303	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 408 303	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	257 077	249 743	258 927	684 904	167 834
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	986 481	86 406	(287 145)	10 524 500	(528 612)
- Impôts sur les bénéfices	(201 122)	72 032	(31 703)	(189 595)	(218 298)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	92 707	(432 179)	(566 874)	7 251 226	(532 967)
- Montant des bénéfices distribués	749 827	738 249	738 249	738 249	(1) 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,35	0,004	(0,076)	3,19	(0,09)
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,03	(0,13)	(0,17)	2,16	(0,16)
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	0,22	(1) 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	5	5
- Montant de la masse salariale de l'exercice	475 697	483 872	487 017	801 133	468 520
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	251 611	265 564	261 999	374 663	261 694

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de la société vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de sa gestion, soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que l'affectation du résultat et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport de gestion du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle sur les comptes sociaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total net du bilan de 70 457 835,53 euros et une perte de 532 967,21 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un bénéfice consolidé part du groupe de 1 444 505 euros, n'ont soulevé aucune remarque particulière.

RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte et en approuve les termes.

Nous vous invitons à approuver les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 et à adopter les résolutions proposées dans le cadre de cette Assemblée Générale Mixte.

Le Conseil de Surveillance

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	31.12.2016			31.12.2015
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés	3	2	1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	158	46	112	45
Constructions	1 031	640	391	74
Autres immobilisations corporelles	49	30	19	16
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	41 897	14 993	26 904	18 984
Créances rattachées à des participations	6 594	-	6 594	24 000
Autres titres immobilisés	5	-	5	5
	49 737	15 711	34 026	43 125
Actif circulant				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	5	-	5	4
Autres	1 884	-	1 884	5 145
ACTIONS PROPRES	762	-	762	-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 616	-	3 616	2 701
DISPONIBILITES	30 143	-	30 143	29 999
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22	-	22	5
	36 432	-	36 432	37 854
TOTAL DE L'ACTIF	86 169	15 711	70 458	80 979

au 31 décembre 2016

PASSIF	31.12.2016	31.12.2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 356	3 356
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558	9 558
Réserves :		
Réserve légale	420	420
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	55 310	48 794
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	(533)	7 251
Provisions réglementées	225	240
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	68 336	69 619
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	301	291
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1 428	6 750
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147	171
Dettes fiscales et sociales	246	4 148
Autres dettes	-	-
	1 821	11 069
TOTAL DU PASSIF	70 458	80 979

SABETON

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Montant net du chiffre d'affaires	168	685
Transferts de charges, autres produits	25	3
	193	688
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(418)	(350)
Impôts, taxes et versements assimilés	(39)	(45)
Salaires et traitements	(468)	(801)
Charges sociales	(261)	(375)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(40)	(30)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(11)	(6)
Autres charges	(52)	(52)
	(1 289)	(1 659)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 096)	(971)
Produits financiers :		
de participations	-	11 215
d'intérêts et charges assimilées	518	242
reprises dépréciations financières	-	-
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	3
	519	11 460
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(187)	(3 443)
intérêts et charges assimilées	(2)	-
	(189)	(3 443)
RESULTAT FINANCIER	330	8 017
RESULTAT COURANT avant impôts	(766)	7 046
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
amortissements dérogatoires	15	15
	15	15
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	-	-
dotations aux amortissements et provisions	-	-
	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	15
Impôts sur les bénéfices	218	190
Total des produits	727	12 163
Total des charges	(1 260)	(4 912)
RESULTAT NET	(533)	7 251

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces comptes ont été arrêtés le 30 mars 2017 par le Directoire.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution règlementaire,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- | | |
|--------------------------------------|----------------|
| • agencements de terrains | 10 ans |
| • constructions | de 10 à 20 ans |
| • agencements des constructions | de 5 à 10 ans |
| • autres immobilisations corporelles | de 2 à 10 ans |

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 6,90 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2016 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 61 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 1,36 % (taux IBOXX AA10+ au 30 novembre 2016) et d'un taux de charges sociales moyen de 49,17 % pour les cadres et de 44,7 % pour les non cadres. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2016.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en diminution des charges sociales pour un montant de 1,5 K€. Le CICE acquis a permis à la société de financer une partie de ses investissements.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2015	Augmentations	Diminutions	31.12.2016
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	3	1	-	4
Immobilisations corporelles	816	427	5	1 238
Immobilisations financières :				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 153	106	-	19 259
. titres SAINT JEAN	13 457	(1) 8 000	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252	-	-	252
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales	24 000	714	18 120	6 594
. dépôt et caution	5	-	-	5
TOTAL DES VALEURS BRUTES	58 614	9 248	18 125	49 737

(1) Souscription de SABETON, en décembre 2016, à l'augmentation de capital de SAINT JEAN pour un montant de 8 M€.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31.12.2015	Augmentations	Diminutions	31.12.2016
Immobilisations incorporelles	2	1	-	3
Immobilisations corporelles	681	40	5	716
Immobilisations financières :				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 674	159	-	14 833
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	118	21	-	139
. titres PARNY	14	6	-	20
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	15 489	227	5	15 711

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2015	31.12.2016
Sicav monétaire	2 701	3 616
TOTAL VMP	2 701	3 616
Dépôts à terme (DAT)	29 816	29 836
Intérêts à recevoir sur DAT	169	209
TOTAL DES DAT	29 985	30 045
TOTAL	32 686	33 661

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement et des dépôts à terme au 31 décembre 2016.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2016, la société détenait 52 746 actions SABETON pour un montant de 762 K€.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2015, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2016	69 619
Variations en cours d'exercice :	
- distribution d'un dividende de 0,22 € par action ⁽¹⁾	(735)
- variation des provisions réglementées	(15)
- résultat de l'exercice	(533)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2016 avant affectation du résultat	68 336

(1) au jour de la distribution :

- dividendes pour les 3 355 677 actions composant le capital de :	738 K€
- retraitement des dividendes sur 14 199 actions propres détenues, soit	(3) K€

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2015	Dotations	Reprises		31.12.2016
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	240	-	15	-	225
Provisions pour risques	-	-	-	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	51	10	-	-	61
. provision pour impôts	240	-	-	-	240
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 674	159	-	-	14 833
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	118	21	-	-	139
. sur titres PARNY	14	6	-	-	20
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	15 337	196	15	-	15 518

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	48 491	48 491	-
Clients et comptes rattachés	5	-	5
Autres créances	57	23	34
Emprunts et dettes financières diverses	1 428	1 428	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	147	-	147
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	187	187	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	52	52	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	110
SAINT JEAN, filiale	Location	29

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	127
. Dettes fiscales et sociales	60
	<hr/>
	187

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	209
. Autres créances	5
	<hr/>
	214

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	22
---------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2016	31.12.2015
Prestations de services	139	685
Location	29	-
TOTAL	168	685

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2016	31.12.2015
Produits de participations	-	11 093
Produits sur VMP et DAT	465	245
Autres produits	54	121
Total produits financiers	519	11 459
dont entreprises liées	54	11 214
Autres charges	2	-
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	159	3 399
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE	21	37
Dotation pour dépréciation des titres PARNY	7	7
Total des charges financières	189	3 443
dont entreprises liées	189	3 443
RESULTAT FINANCIER	330	8 016

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2016	31.12.2015
Produits exceptionnels divers	15	15
Charges exceptionnelles diverses	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	15

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(766)	-	(766)
Résultat exceptionnel	15	-	15
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	240	240
Impôt sur distribution	-	(22)	(22)
Supplément d'impôts	-	-	-
TOTAL GENERAL	(751)	218	(533)

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2016, SABETON employait cinq personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance se sont élevés à 52 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2016 sont les suivantes :

	SABETON		SAINT JEAN
	Marie-Christine Gros-Favrot Présidente du Directoire	Guillaume Blanloeil Membre du Directoire	Guillaume Blanloeil Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	190	12	210
Rémunération variable	-	-	10
Avantage en nature	-	-	2
Abondement Plan Epargne Entreprise	5	5	-
Abondement PERCO	2	2	-
TOTAL	197	19	222

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	MAZARS		DFP AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	16 638 €	100 %	11 041 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	16 638 €	100 %	11 041 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable à compter du 1^{er} janvier 2011.

Engagement de SABETON de se substituer à SAINT JEAN en cas de défaillance de cette dernière pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2016 de 7,6 M€.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, SAS DU ROYANS, PARNY, SAINT JEAN BOUTIQUE et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2017.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 - ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions réglementées

Amortissements dérogatoires	5	
Accroissement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		1,7

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	36	
Provision pour engagements de retraite	61	
Provision pour impôt	240	
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 33,33 %		112

Note 21 - INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	(533)	
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	(15)	
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées	5	
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	(543)	

Filiales et participations

(en milliers d'euros)	CIE AGRICOLE DE LA CRAU	SAINT JEAN	SAS DU ROYANS	SAINT JEAN BOUTIQUE	PARNY
	34, route d'Ecully 69570 DARDILLY	44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	44, av. des Allobroges 26100 ROMANS	34, route d'Ecully 69570 DARDILLY
Capital	920	9 220	915	546	50
Capitaux propres autres que le capital	145	8 768	1 295	(83)	(39)
Quote part du capital détenue (en %)	99,99	100	49	24,50	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 259	21 457	896	252	32
Valeur comptable nette des titres détenus	4 426	21 457	896	114	11
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	1 002	5 328	-	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	37	65 786	2 247	277	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(135)	466	699	(81)	(7)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

Rapport de l'Organisme de Vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Aux actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société SABETON SA et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société SABETON ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Nos travaux ont été effectués entre le 7 mars 2017 et le 29 mars 2017 pour une durée d'environ cinq jours / hommes. Nous avons conduit six entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place au sein de la société SABETON d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de la société SABETON et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des filiales que nous avons sélectionnées ⁽¹⁾ en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 50 % des contributions aux données sociales et environ 50 % des contributions aux données environnementales.

- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur les Informations

Les informations sociales sont communiquées sur un périmètre groupe. Les informations environnementales sont collectées sur le périmètre opérationnel que représente la société SAINT JEAN.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 31 mars 2017

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : Saint Jean SAS, Saint Jean Boutique SAS, Compagnie Agricole de la Crau SA.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'essentiel de l'actif immobilisé de votre société étant constitué de titres de participation, nous nous sommes assurés que la valeur d'inventaire de ces titres était établie en conformité avec les principes décrits dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe et avons vérifié le caractère raisonnable de l'évaluation retenue.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DFP AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, les conventions conclues entre SABETON et ses filiales détenues à 100 % (ou équivalent) sont exclues du champ des conventions réglementées.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DFP AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société SABETON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DFP AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

ORDRE DU JOUR

Partie ordinaire

- Rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Approbation des opérations et conventions visées au rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-88 du Code de commerce.
- Renouvellement de mandats des membres du Conseil de Surveillance.

Partie extraordinaire

- Rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance.
- Modification de l'objet social.
- Prorogation de la durée de la société.
- Modification du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.
- Adoption des nouveaux statuts de la société.
- Transfert du siège social.
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Réitération des autorisations données au Directoire par l'Assemblée Générale au bénéfice du Conseil d'Administration.
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

Partie ordinaire

- Nomination des membres du Conseil d'Administration.
- Confirmation des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants dans leurs fonctions.
- Pouvoirs en vue des formalités.
- Fixation des jetons de présence attribués au Conseil d'Administration.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

PROJETS DE RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir une perte nette de 532 967,21 €.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter au compte « autres réserves » s'élevant à 55 310 294,62 €
la perte de l'exercice s'élevant à (532 967,21 €)
qui s'élèvera, après cette affectation, à 54 777 327,41 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Directoire et décide la distribution d'un dividende, par prélèvement sur le poste « autres réserves », de 0,22 € par action, représentant pour les 3 355 677 actions composant le capital à ce jour, un montant total de 738 248,94 €.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le dividende de 0,22 € ouvrira droit, pour les personnes physiques domiciliées en France, à un abattement de 40 %. Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 21 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux en vigueur.

Ce dividende sera payé à compter du 6 juillet 2017 à la Lyonnaise de Banque.

Les actions SABETON détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2013	0,22 €	40 %
2014	0,22 €	40 %
2015	0,22 €	40 %

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports, et qui font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 1 444 505 €.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte qu'il n'existe aucune convention en application de cet article.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la politique de rémunération des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance déclare approuver la politique de rémunération telle que présentée dans ce rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Marc CHAPOUTHIER pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Aline COLLIN pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Martine COLLONGE pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Laurent DELTOUR pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Claude GROS pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, renouvelle, pour autant que de besoin, le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Françoise VIAL-BROCCO pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Directoire, décide de mettre en conformité l'objet social de la société avec son activité actuelle à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 2 (objet) des statuts qui sera désormais libellé de la façon suivante :

« Article 2 – Objet

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la fabrication, sous toutes formes, soit directement soit à travers ses filiales, de produits alimentaires, en particulier ravioles, pâtes fraîches, pâtes farcies, quenelles et plus généralement, de pâtes alimentaires, produits dérivés et conserves, de tous plats préparés et cuisinés frais et surgelés ; la commercialisation en gros et en détail de ces produits ainsi que la vente ambulante (notamment halles, foires et food trucks) et la dégustation ;
- toutes prestations de services liées à la fabrication de produits alimentaires, leur conservation, leur conditionnement, leur présentation, leur distribution et leur transport ;
- l'acquisition, l'exploitation, la cession, l'apport de tous brevets, marques, licences, procédés, la concession de toutes licences ;
- la prise de toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet ;
- la création, l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion et l'exploitation de tous établissements industriels ou commerciaux, de tous immeubles et biens ou droits immobiliers ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière d'administration, management, ressources humaines, informatique, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;

et généralement, toutes opérations, directes ou indirectes, pour son compte ou celui de tiers, qu'elles soient industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social. »

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Directoire, après avoir pris acte de la date d'expiration de la durée de la société fixée initialement au vingt-six décembre deux mille vingt neuf, décide de proroger cette dernière pour une durée qui prendra fin le vingt-huit juin deux mille cent seize.

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence l'article 5 (Durée) des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit :

« Article 5 - Durée

La société prendra fin le vingt huit juin deux mille cent seize, sauf dissolution anticipée ou prorogation de sa durée.»

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-17 et suivants du Code de commerce, de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que les fonctions des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire prennent fin à compter de la présente Assemblée Générale.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, adopte, article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la société, dont un exemplaire sera annexé au procès-verbal.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Directoire, décide, à compter du 1^{er} juillet 2017, de transférer le siège social de la société au 59 chemin du Moulin Carron à Dardilly (69570).

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, sur proposition du Directoire, décide, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2017, l'article 4 (siège) des statuts de la société qui sera libellé ainsi qu'il suit :

Article 4 - Siège

Le siège social est établi à DARDILLY (69570) – 59, chemin du Moulin Carron.

Il pourra être transféré en tout autre lieu, soit par décision du Conseil d'Administration, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence, soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire, soit en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte que les autorisations données au Directoire dans le cadre de l'Assemblée Générale du 21 juin 2016, à savoir dans la dix-septième résolution concernant l'annulation des actions propres détenues par la société et dans la dix-neuvième résolution concernant l'attribution de 100 000 actions gratuites au profit des salariés et des mandataires sociaux du groupe, bénéficient au Conseil d'Administration et sont réitérées, en tant que de besoin, au profit de ce dernier pour leur durée restant à courir.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de donner compétence au Conseil d'Administration pour apporter les modifications nécessaires aux statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Monsieur Guillaume BLANLOEIL, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Monsieur Marc CHAPOUTHIER, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Madame Aline COLLIN, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Madame Martine COLLONGE, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Monsieur Laurent DELTOUR, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Monsieur Claude GROS, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, nomme, à compter de ce jour, en qualité d'administrateur, Madame Françoise VIAL BROCO, pour une période d'un an qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, confirme dans leurs fonctions le cabinet MAZARS et le cabinet DFP AUDIT, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires, et Messieurs Frédéric MAUREL et Bruno MORTAMET, en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants, pour la durée de leur mandat restant à courir qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

TRENTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin effectuer toutes formalités nécessaires.

TRENTE-ET-UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Directoire, décide de fixer à 58 000 euros le montant global des jetons de présence versés aux Administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à décision contraire.

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Directoire ou le Conseil d'Administration, avec la faculté de subdélégation à procéder à l'achat par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital de la société.

Les actions pourront être achetées, sur décision du Directoire ou du Conseil d'Administration, par ordre de priorité décroissant, en vue de :

- leur attribution ou cession aux salariés ou dirigeants de la société ou du groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- l'annulation partielle ou totale des actions, dans les conditions fixées par la dix-septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016,
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire ou le Conseil d'Administration à se prévaloir, lorsque les conditions sont réunies, des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 permettant aux émetteurs, dont le marché des titres est très peu liquide, d'acheter jusqu'à 50 % du volume quotidien moyen.

L'Assemblée Générale décide que :

- le prix maximum d'achat sera de 20 € par action,
- le montant maximal des fonds que la société pourra consacrer à l'opération est de 5,7 Millions d'euros.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et après l'opération.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment et par tous moyens autorisés par la réglementation applicable, sur le marché ou de gré à gré, y compris par achats ou cessions de blocs de titres, à tout moment, y compris en période d'offre publique, par applications hors marché et par utilisation de produits dérivés, la part réalisée par achats de blocs de titres, par applications hors marché ou par utilisation de produits dérivés pouvant atteindre l'intégralité du programme.

Le Directoire ou le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires, dans son rapport à l'assemblée générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire ou au Conseil d'Administration pour exécuter les décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois.

Etat de situation financière

ACTIF	Note	31.12.2016	31.12.2015
(en milliers d'euros)		IFRS	IFRS
		Net	Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	330	277
Immobilisations corporelles	3.3	38 717	39 284
Actifs financiers disponibles à la vente	3.4	-	1 725
Autres actifs non courants	3.5	11	11
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		44 988	47 227
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.6	3 702	3 265
Clients et comptes rattachés	3.7	7 472	6 856
Autres actifs courants	3.8	3 059	2 955
Actifs d'impôts courants		1 826	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	35 298	33 763
Actifs non courants destinés à être cédés	3.4	1 674	-
Total actifs courants		53 031	46 839
TOTAL DE L'ACTIF		98 019	94 066

PASSIF	Note	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	57 683	48 729
Résultat de l'exercice part du groupe		1 445	10 634
Intérêts minoritaires		-	21
Total capitaux propres		62 484	62 740
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	13 393	9 843
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 891	1 743
Provisions à long terme	4.5	1 325	1 042
Autres passifs non courants	4.6	685	781
Total passifs non courants		17 293	13 408
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	7 260	6 398
Emprunts à court terme	4.3	3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	5 799	2 725
Passifs d'impôts courants		-	3 906
Autres passifs courants	4.8	5 180	4 886
Total passifs courants		18 242	17 918
TOTAL DU PASSIF		98 019	94 066

Etat de résultat global

(en milliers d'euro)	Note	31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	64 541	58 712
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(26 571)	(24 738)
Charges de personnel	5.2	(16 617)	(15 587)
Charges externes		(13 869)	(13 499)
Impôts et taxes		(1 307)	(1 108)
Dotations aux amortissements		(5 281)	(4 487)
Dotations aux provisions		(147)	(153)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		399	98
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	308	561
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		1 456	(201)
Autres produits opérationnels	5.4	96	16 550
Autres charges opérationnelles	5.5	(243)	(705)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 309	15 644
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	466	324
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(135)	(88)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		331	236
RESULTAT AVANT IMPOT		1 640	15 880
Autres produits et charges financières		2	5
Charge d'impôts	5.8	(197)	(5 063)
RESULTAT NET		1 445	10 822
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 445	10 634
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	188
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,430 €	3,169 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,430 €	3,169 €
Etat des autres éléments du résultat global consolidé			
		31.12.2016 IFRS	31.12.2015 IFRS
RESULTAT NET		1 445	10 822
Autres éléments du résultat global		(97)	70
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL		1 348	10 892
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE		1 348	10 705
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		-	187

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecarts actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino- ritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2014 en normes IFRS*	3 355	9 558	40 031	(193)	52 751	18	52 769
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus							
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				71	71		71
Dividendes			(738)		(738)	(184)	(922)
Résultat global total de la période			10 634		10 634	187	10 821
Capitaux propres au 31 décembre 2015 en normes IFRS	3 355	9 558	49 927	(122)	62 718	21	62 739
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves**			(86)		(86)	(21)	(107)
Opérations sur titres autodétenus			(762)		(762)		(762)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite				(97)	(97)		(97)
Dividendes			(735)		(735)		(735)
Résultat global total de la période			1 445		1 445		1 445
Capitaux propres au 31 décembre 2016 en normes IFRS	3 355	9 558	49 789	(219)	62 484	-	62 484

* L'impact d'IFRIC 21 sur les capitaux propres au 31 décembre 2014 de 59 K€ n'étant pas significatif, il n'a pas été retraité.

** 107 K€ correspondent au prix d'acquisition des actions qui étaient détenues par les actionnaires minoritaires de la Compagnie Agricole de la Crau.

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net consolidé ⁽¹⁾	1 445	10 822
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽²⁾	5 397	4 632
Autres produits et charges	-	-
Plus et moins-values de cession	174	(16 092)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 016	(638)
Coût de l'endettement financier net	(331)	(236)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	197	5 063
Impôt versé	(5 732)	(698)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	1 150	3 491
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(318)	(1 767)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	832	1 724
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 810)	(14 486)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	62	16 528
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	(1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	702
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(4 748)	2 743
Achats d'actions propres	(762)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(738)	(738)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	(184)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	11 000	14 330
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(4 380)	(2 089)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	331	236
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 451	11 555
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	1 535	16 022
TRESORERIE D'OUVERTURE	33 760	17 738
TRESORERIE DE CLOTURE	35 295	33 760

(1) Y compris intérêts minoritaires

(2) A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	35 298	33 763	17 741
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(3)	(3)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	35 295	33 760	17 738

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 34, route d'Ecully, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Directoire du 30 mars 2017.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2016	2015	2016	2015	2016	2015
SABETON SA	958.505.729					Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SA	542.079.124	100%	98,17%	100%	98,17%	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
RESTAURANT LA PERONNE SAS	824.581.698	100%	0%	100%	0%	IG	NC
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale
NC : non consolidée

La société RESTAURANT LA PERONNE, créée en décembre 2016, est entrée dans le périmètre au cours de cet exercice.

Les pourcentages de détention dans les sociétés consolidées n'ont pas évolué au cours de l'exercice, à l'exception de celui de la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU qui est passé de 98,17 % à 100 % à la suite de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par SABETON. Cette transaction étant sans incidence sur le contrôle de la filiale, l'écart positif entre le prix d'acquisition par SABETON des titres pour un montant de 107 K€ et la quote-part complémentaire des capitaux propres acquises représentant 21 K€ est comptabilisé en déduction des capitaux propres-part du groupe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2016, n'est appliquée par anticipation et aucun impact significatif n'est anticipé du fait de ces normes, y compris de la norme IFRS 15.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2016 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES

En application de la norme IFRS 5, l'ensemble immobilier de DARDILLY, antérieurement comptabilisé en « Actifs Financiers disponibles à la vente », a été reclassé au 31 décembre 2016 en « Actifs non courants destinés à être cédés » compte tenu de sa cession probable en 2017.

Cet ensemble immobilier a été évalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 lors du passage aux normes IFRS, date à laquelle la norme IAS 40 a été appliquée par anticipation. Pour les exercices suivants, il a été décidé de ne pas enregistrer les variations de juste valeur.

La valeur nette comptable au 31 décembre 2016 étant inférieure au prix de cession diminué des coûts de transaction, il a été décidé de maintenir l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 conformément à la norme IFRS 5.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type de composant	Bureaux de DARDILLY	
	% total	Durée
Gros œuvre	30	Néant ⁽¹⁾
Façade	15	30 ans
Installations générales et techniques	30	15 ans
Agencements	25	10 ans

(1) Depuis l'origine, le composant gros œuvre n'est pas amorti, la juste valeur du bien étant supérieure à la valeur nette comptable.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros œuvres des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers	5 ans	

(1) Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2016 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2016	31.12.2015
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 5 694 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2016, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans.
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini.
- taux d'actualisation de 6,9 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 0,9 %), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2016 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 316 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 1,36 % (taux IBOXX AA10+ au 30 novembre 2016) et des paramètres suivants :

	Taux de revalorisation des salaires	Taux de charges sociales
SABETON		
- Cadres	1,00 %	49,17%
- Non cadres	1,00 %	44,70 %
CIE AGRICOLE DE LA CRAU		
- Non cadres	1,00 %	41,40 %
SAINT JEAN		
- Cadres	1,00 %	45,70%
- Non cadres	1,00 %	41,01 %

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2016. Les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les impôts différés sont évalués en fonction des taux fiscaux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation étant françaises, le taux d'impôt retenu est de 33,1/3 %, à l'exception de l'écart d'évaluation de l'immeuble de Dardilly qui bénéficie d'un taux d'impôt réduit à 19 % sur les plus-values immobilières réalisées jusqu'au 31 décembre 2017.

Les passifs et actifs d'impôt différé doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Le taux d'impôt de 28 % applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires sera inférieur à un milliard d'euro n'a pas été retenu au 31 décembre 2016 en raison de l'incertitude liée aux échéances électorales de 2017.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constaté pour la juste valeur des montants reçus ou à recevoir en tenant compte des éventuelles remises et ristournes. En ce qui concerne les ventes de biens, elles sont enregistrées lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	31.12.2015	Entrées	Valeur brute			Valeur nette	
			Variations de périmètre	Sorties	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

(1) filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000

(2) filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2015	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2016
VALEURS BRUTES				
Logiciels	1 268	210	23	1 455
TOTAL	1 268	210	23	1 455
AMORTISSEMENTS				
Logiciels	(991)	(157)	(23)	(1 125)
TOTAL	(991)	(157)	(23)	(1 125)
MONTANT NET	277	53	-	330

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2015	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	Reclassement*	31.12.2016
VALEURS BRUTES						
Terrains (crédit-bail)	266				(142)	124
Autres terrains	1 474	88	162		142	1 542
Constructions (crédit-bail)	3 051				(660)	2 391
Autres constructions	24 469	1 182	281	7 995	660	34 025
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	-				876	876
Inst tech., matériel et outillage	32 711	1 460	637		(876)	32 658
Autres	8 732	842	641	4 432		13 365
Immobilisations en cours	12 440	1 119	50	(12 360)		1 150
Avances et acomptes	68	102		(68)		102
TOTAL	83 211	4 793	1 771	-	-	86 232
AMORTISSEMENTS						
Terrains	(164)	(5)	(92)			(77)
Constructions (crédit-bail)	(1 827)	(90)			267	(1 650)
Autres constructions	(12 974)	(1 619)	(187)		(267)	(14 673)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	-				(876)	(876)
Inst tech., matériel et outillage	(23 982)	(2 200)	(655)		876	(24 651)
Autres	(4 980)	(1 213)	(605)			(5 588)
TOTAL	(43 927)	(5 127)	(1 539)	-	-	(47 515)
MONTANT NET	39 284	(335)	232	-	-	38 717

* La colonne reclassement correspond à une réaffectation entre immobilisations détenues en pleine propriété et immobilisations sous contrat de crédit bail.

3.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2015	Acquisition/ dotation	Cession/reprise	Reclassement en actifs courants	31.12.2016
TERRAINS					
Dardilly	807			807	-
TOTAL	807	-	-	807	-
VALEUR BRUTE DES CONSTRUCTIONS					
Dardilly	2 040			2 040	-
TOTAL	2 040	-	-	2 040	-
AMORTISSEMENTS					
Dardilly	(1 122)	(51)		(1 173)	-
TOTAL	(1 122)	(51)	-	(1 173)	-
MONTANT NET	1 725	(51)	-	1 674	-

Au 31 décembre 2016, l'ensemble immobilier de Dardilly a été reclassé en actifs courants dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » pour un montant net de 1 674 K€. »

3.5. Autres actifs non courants

	31.12.2015	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2016
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	11	-	-	11
Dépréciations	-	-	-	-
MONTANT NET	11	-	-	11

3.6. Stocks et en cours

	31.12.2016	31.12.2015
Stocks de matières premières	2 336	2 298
Stocks de produits finis	1 352	953
Stocks de marchandises	14	14
Dépréciation sur matières premières	-	-
TOTAL	3 702	3 265

3.7. Clients et comptes rattachés

	31.12.2016	31.12.2015
Créances clients	7 445	6 818
Créances douteuses	179	186
Dépréciations des créances douteuses	(152)	(148)
MONTANT NET	7 472	6 856

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2015	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2016
		Utilisée	Non utilisée		
148	11	4	3	-	152

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2016		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	257	28	229
TOTAL	257	28	229

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2017.

Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.8. Autres actifs courants

	31.12.2016	31.12.2015
Avances et acomptes sur commandes	19	47
Etat, TVA et autres créances	1 314	1 468
Autres créances en valeur brute	1 333	1 515
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	1 333	1 515
Charges constatées d'avance	1 726	1 440
MONTANT NET	3 059	2 955

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2016	31.12.2015
SICAV	691	2 898
Actions et obligations	2 959	17
TOTAL DES VMP	3 650	2 914
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	3 650	2 914
Dépôts à terme (DAT)	30 045	29 985
Disponibilités	1 603	863
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	35 298	33 763

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

(1) complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2016	31.12.2015
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	(219)	(122)
Réserves consolidées	47 924	38 873
TOTAL	57 683	48 729

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2016	31.12.2015
Moins d'un an	5 803	2 728
Un an à cinq ans	13 183	8 685
Plus de cinq ans	210	1 158
TOTAL	19 196	12 571

Les dettes relatives aux contrats de crédit-bail immobilier, comprises dans le tableau ci-dessus pour un montant de 37 K€, ont une échéance inférieure à un an.

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 891 K€ au 31 décembre 2016, se présente comme suit :

	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Décalages temporaires	446	375	71
Ecart d'évaluation	(851)	(929)	78
Retraitements / éliminations	(1 486)	(1 189)	(297)
TOTAL	(1 891)	(1 743)	(148)

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2016.
La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2016	1 042
Coût des services rendus	112
Coût financier (désactualisation)	16
Indemnités versées	
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	128
Ecarts actuariels (réserves consolidées)	146
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2016	1 316

(1) Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2016	31.12.2015
Subventions d'investissements	685	781

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes sur immobilisations	985	782
Fournisseurs	6 275	5 616
TOTAL	7 260	6 398

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2016	31.12.2015
Dettes fiscales et sociales	4 642	4 557
Autres dettes	532	321
Comptes de régularisation	6	8
TOTAL	5 180	4 886

4.9. Instruments financiers

	31.12.2016		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	11	11	11	-
Clients	7 472	7 472	7 472	-
Autres actifs courants	3 059	3 059	3 059	-
Equivalents de trésorerie	3 650	3 650	-	3 650
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	31 648	31 648	-	31 648
Actifs financiers	45 840	45 840	10 542	35 298
Emprunts non courants	13 393	13 393	13 393	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 799	5 799	5 799	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 260	7 260	7 260	-
Autres passifs courants	5 180	5 180	5 180	-
Passifs financiers	31 632	31 632	31 632	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	31.12.2016	31.12.2015
Production vente de biens	64 033	58 246
Production vente de services	231	256
Vente de marchandises	277	210
TOTAL	64 541	58 712

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 054 K€ ; il était de 1 080 K€ en 2015.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

Charges de personnel	31.12.2016	31.12.2015
Salaires et traitements	12 168	11 332
Charges sociales ⁽¹⁾	4 449	4 255
Participation des salariés	-	-
TOTAL	16 617	15 587

(1) Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en 2016 pour 503 K€ en diminution des charges sociales contre 458 K€ en 2015.

Effectif moyen des sociétés intégrées globalement	31.12.2016	31.12.2015
Cadres	44	41
Agents de maîtrise	92	86
Employés	30	28
Ouvriers	209	195
TOTAL	375	350

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2016	31.12.2015
Reprise subventions d'investissements	2	9
Transfert de charges	212	311
Quote part de subvention	116	228
Reprises d'amortissements/ reprise de provisions	106	116
Autres produits et charges d'exploitation	(128)	(103)
TOTAL	308	561

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2016	31.12.2015
Prix de cession des immobilisations ⁽¹⁾	63	16 522
Autres produits	33	28
TOTAL	96	16 550

(1) Le montant relatif à 2015 correspondait à la cession par la Compagnie Agricole de la Crau de 19,6 hectares de terrain sur le domaine de la Peronne à Miramas

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2016	31.12.2015
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(237)	(436)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges opérationnelles	(6)	(269)
TOTAL	(243)	(705)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur dépôts à terme	464	314
Produits nets sur cessions de VMP	2	10
TOTAL	466	324

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts et charges assimilées	(135)	(88)
TOTAL	(135)	(88)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2016	31.12.2015
Impôt exigible	-	(5 091)
Impôt différé	(197)	28
TOTAL	(197)	(5 063)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	1 641
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	(503)
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(405)
Autres décalages fiscaux permanents	165
Soit base soumise au taux normal de 33,33 %	898
Charge d'impôt correspondante	(299)
Contribution sociale sur les bénéfices	(22)
Crédits d'impôts	131
Différence de taux/amortissement immeuble de Dardilly (fiscalité à 19 %)	(7)
TOTAL	(197)

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	1 444 505 €	10 634 169 €
Résultat net du groupe par action non dilué	0,430 €	3,169 €
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	1 444 505 €	10 634 169 €
Résultat net du groupe par action dilué	0,430 €	3,169 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marche, de liquidité et de trésorerie :

Un contrat de crédit-bail immobilier a été souscrit en janvier 2002 portant sur un ensemble immobilier situé dans la zone industrielle des Georgeonnes 26302 Bourg de Péage, dont le solde au 31 décembre 2016 est de 37 K€. Celui-ci est soumis à un taux variable (Euribor 3 mois).

Il n'existe aucun autre risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc.). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de SABETON s'élèvent à 52 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2016 sont les suivantes :

	SABETON		SAINT JEAN
	Marie-Christine Gros-Favrot Présidente du Directoire	Guillaume Blanloeil Membre du Directoire	Guillaume Blanloeil Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	190	12	210
Rémunération variable	-	-	10
Avantage en nature	-	-	2
Abondement Plan Epargne Entreprise	2	5	-
Abondement PERCO	5	2	-
TOTAL	197	19	222

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charges par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		DFP AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SABETON				
Certification des comptes	16 638 €	100 %	11 041 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	36 408 €	100 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	53 046 €	100 %	11 041 €	100 %

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La société PARNY et la société RESTAURANT LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	64 505	184	(148)	-	64 541
Autres produits de l'activité ⁽¹⁾		14	(14)		-
Achats consommés	(26 571)				(26 571)
Charges de personnel	(15 842)	(775)			(16 617)
Charges externes	(13 498)	(512)	148	(7)	(13 869)
Impôts et taxes	(1 254)	(53)			(1 307)
Dotation aux amortissements	(5 187)	(94)			(5 281)
Dotation aux provisions	(141)	(6)			(147)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	399				399
Autres produits et charges	334	(26)			308
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 745	(1 269)	(13)	(7)	1 456
Autres produits et charges opérationnels	(148)	1			(147)
RESULTAT OPERATIONNEL	2 597	(1 268)	(13)	(7)	1 309
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(188)	505	14	-	331
Autres produits et charges financiers		(5)	7		2
Charge d'impôts	(433)	236			(197)
RESULTAT NET	1 975	(531)	7	(7)	1 445

AU 31 DECEMBRE 2015	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	58 672	138	(99)	-	58 712
Autres produits de l'activité ⁽¹⁾		1 266	(1 266)		-
Achats consommés	(24 737)				(24 738)
Charges de personnel	(14 366)	(1 221)			(15 587)
Charges externes	(13 069)	(508)	99	(21)	(13 500)
Impôts et taxes	(1 058)	(49)			(1 108)
Dotation aux amortissements	(4 404)	(84)	1		(4 487)
Dotation aux provisions	(142)	(11)			(153)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	98				98
Autres produits et charges	607	(46)			561
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 601	(516)	(1 265)	(21)	(201)
Autres produits et charges opérationnels	(53)	15 888	9		15 844
RESULTAT OPERATIONNEL	1 548	15 372	(1 256)	(21)	15 644
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(204)	390	50	-	236
Autres produits et charges financiers		(2)	7		5
Charge d'impôts	(319)	(4 744)			(5 063)
RESULTAT NET	1 025	11 017	(1 200)	(21)	10 822

(1) Les autres produits de l'activité correspondent aux dividendes intra-groupe et inter-secteur versés en 2015.

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 214			5 931
Autres immobilisations incorporelles	329	1			330
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	37 855	862			38 717
Actifs financiers disponibles à la vente					-
Autres actifs non-courants	4	29 190	(29 173)	(10)	11
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	42 904	31 267	(29 173)	(10)	44 988
Stocks et en-cours	3 702				3 702
Clients et comptes rattachés	7 467	5			7 472
Autres actifs courants	3 810	86	(838)		3 058
Actifs d'impôts courants		1 826			1 826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 467	33 807		24	35 298
Actifs non courants destinés à être cédés		1 674			1 674
TOTAL ACTIFS COURANTS	16 447	37 398	(838)	24	53 031
TOTAL DE L'ACTIF	59 351	68 665	(30 011)	14	98 019

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2016	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	16 109	64 143	(22 587)	18	57 683
Résultat de l'exercice	1 975	(531)	7	(7)	1 445
Intérêts minoritaires					-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 085	66 968	(22 579)	11	62 484
Emprunts et dettes financières à long terme	20 010	815	(7 432)		13 393
Passif d'impôts non courants	1 597	293	1		1 891
Provisions à long terme	1 257	68			1 325
Passifs non courants	684				684
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	23 548	1 176	(7 431)	-	17 293
Fournisseurs et comptes rattachés	7 083	173		3	7 260
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	5 799				5 799
Passifs d'impôts courants					-
Autres passifs courants	4 833	347			5 180
TOTAL PASSIFS COURANTS	17 719	520	-	3	18 242
TOTAL DU PASSIF	59 351	68 665	(30 011)	14	98 019

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2015	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	4 716	1 214			5 931
Autres immobilisations incorporelles	276				277
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	38 807	478	(1)		39 284
Actifs financiers disponibles à la vente		1 725			1 725
Autres actifs non-courants	4	38 593	(38 586)		11
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	43 803	42 011	(38 587)	-	47 227
Stocks et en-cours	3 265				3 265
Clients et comptes rattachés	6 852	4			6 856
Autres actifs courants	3 950	93	(1 089)		2 955
Actifs d'impôts courants					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	838	32 905		20	33 763
TOTAL ACTIFS COURANTS	14 905	33 003	(1 089)	20	46 839
TOTAL DE L'ACTIF	58 708	75 013	(39 675)	20	94 066

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2015	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	7 178	54 900	(13 387)	38	48 729
Résultat de l'exercice	1 025	10 829	(1 200)	(20)	10 634
Intérêts minoritaires		21			21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 203	69 106	(14 587)	18	62 740
Emprunts et dettes financières à long terme	33 875	1 057	(25 089)		9 843
Passif d'impôts non courants	1 429	313	1		1 743
Provisions à long terme	986	56			1 042
Passifs non courants	781				781
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	37 071	1 426	(25 088)	-	13 408
Fournisseurs et comptes rattachés	6 164	231		2	6 398
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à LT	2 725				2 725
Passifs d'impôts courants		3 906			3 906
Autres passifs courants	4 542	344			4 886
TOTAL PASSIFS COURANTS	13 434	4 481	-	2	17 918
TOTAL DU PASSIF	58 708	75 013	(39 675)	20	94 066

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

L'acte de vente de 100 % du capital dans la société VILLAGE DE LA PERONNE est assorti d'une clause de garantie d'actif et de passif excluant tout élément concernant le projet de village de marques.

La société SAINT JEAN SAS a accordé deux promesses d'hypothèque à première demande en garantie de deux emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 5,6 M€.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2015) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35.000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SABETON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisitions inscrits à l'actif du bilan consolidé pour une valeur de 5,9 M€, ont été évalués conformément aux principes décrits dans la note « 2.2 - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers. Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre des tests de dépréciations ainsi que les prévisions des flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 2.2 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et à Villeurbanne, le 10 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

DFP AUDIT
Frédéric VELOZZO

MAZARS
Paul-Armel JUNNE

SABETON



TRADITION
GOURMANDE

**DÉCOUVREZ NOTRE
GAMME DE PÂTES
SAVOUREUSES À CŒUR**

RAVIOLES - QUENELLES - PÂTES FRAÎCHES - PRODUITS TRAITEURS

SABETON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3.355.677 €

Siège social : 34, route d'Ecully - 69570 DARDILLY

Adresse postale : B.P. 101- 69573 DARDILLY CEDEX

Téléphone : 04.72.52.22.00 - Télécopie : 04.78.66.04.38

Email : sabeton@sabeton.fr - Site internet : www.sabeton.fr

958 505 729 RCS LYON